



Date limite pour les demandes de bourse collège : mercredi 18 octobre 2017

publié le 08/10/2017

Descriptif :

Informations importantes et majeures sur les nouvelles modalités 2017 des demandes de bourses

A la **rentrée 2017**, l'académie de Poitiers modifie les modalités de demande de bourse en collège.

Les démarches sont à présent **informatisées** et la demande doit se faire en ligne, **impérativement avant le mercredi 18 octobre 2017**. Les bourses ont été revalorisées, et le montant va donc changer. Un simulateur de barème est à disposition des parents.

Un **courrier** a été adressé à l'ensemble des familles, expliquant les démarches à suivre.

Vous trouverez, [en cliquant sur ce lien](#) , les informations nécessaires (tutoriel vidéo, simulateur de bourse, informations diverses) pour effectuer votre demande.

Un **ordinateur** est à la disposition des parents qui n'en n'ont pas, au **secrétariat intendance**.

Les demandes peuvent également se faire avec l'ancienne version "papier", à demander au secrétariat d'intendance.